

Parlement francophone bruxellois

(Assemblée de la Commission communautaire française) site: www.parlementfrancophone.brussels

Commission de l'Enseignement, de la Formation professionnelle, des Personnes handicapées, du Transport scolaire, des Crèches, de la Culture et du Tourisme

Convocation¹

Mardi 8 novembre 2022 – 14h30 Rue du Lombard, 69 – 1000 Bruxelles Salle 101

Ordre du jour

1. Projet de décret ajustant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2022 – Deuxième ajustement doc. 99 (2022-2023) n° 2

Projet de décret contenant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2023 doc. 100 (2022-2023) n° 2

- Désignation du rapporteur / de la rapporteuse (vote)
- Exposé de M. Bernard Clerfayt, ministre en charge de la Formation professionnelle
- Discussion et examen des tableaux partim
- Avis (vote)

Dans les conditions de l'article 20 du Règlement, les réunions sont publiques. Le public peut suivre les débats via le lien https://www.parlementfrancophone.brussels/agenda/ecouter-les-seances/ et sur la chaîne YouTube du Parlement https://www.youtube.com/channel/UC2OV-5QjSD5pRJrCiYeedlg.

2. Projet de décret ajustant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2022 – Deuxième ajustement doc. 99 (2022-2023) n° 2

Projet de règlement ajustant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2022— Deuxième ajustement doc. 99 (2022-2023) n° 4

Projet de décret contenant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2023

doc. 100 (2022-2023) n° 2

Projet de règlement contenant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2023

doc. 100 (2022-2023) n° 4

- Exposé de M. Rudi Vervoort, ministre en charge de l'Enseignement, des Crèches, de la Culture, de la Politique d'aide aux personnes handicapées, du Tourisme et du Transport scolaire
- Discussion et examen des tableaux partim
- Avis (vote)

3. Divers

Composition de la commission

Présidence : M. Mohamed Ouriaghli

Vice-présidences : M. Sadik Köksal, Mme Stéphanie Koplowicz

Membres effectifs:

PS: Mme Isabelle Emmery, Mme Véronique Jamoulle, M. Mohamed Ouriaghli

Ecolo: M. Ahmed Mouhssin, M. Kalvin Soiresse Njall, M. Hicham Talhi

MR: Mme Clémentine Barzin, Mme Françoise Schepmans

DéFI: M. Sadik Köksal, Mme Joëlle Maison

PTB: Mme Elisa Groppi, Mme Stéphanie Koplowicz

Membres suppléants :

PS: M. Martin Casier, Mme Nadia El Yousfi, M. Jamal Ikazban, M. Sevket Temiz Ecolo: M. Pierre-Yves Lux, M. Thomas Naessens, M. Matteo Segers, Mme Farida Tahar

MR: Mme Latifa Aït-Baala, Mme Alexia Bertrand, M. David Leisterh

DéFI: Mme Nicole Nketo Bomele, M. Marc Loewenstein, M. Michael Vossaert PTB: M. Youssef Handichi, M. Petya Obolensky, M. Luc Vancauwenberge

Secrétaire administrative: Mme Nathalie Finet (02 504 96 29 - nfinet@parlementfrancophone.brussels)

Article 15.4 du Règlement du Parlement francophone bruxellois: « En cas d'absence d'un membre effectif, il est pourvu à son remplacement par un des membres suppléants appartenant au même groupe politique. Le président de la commission permanente est informé de ce remplacement.

En outre, les membres effectifs et suppléants des commissions permanentes peuvent être remplacés pour une réunion par un autre membre du même groupe. Dans ce cas, le président du groupe politique concerné en informe par écrit le président de la commission permanente au plus tard avant le premier vote. Ce remplacement est mentionné au compte rendu de la séance plénière suivante. ».

Des votes sont susceptibles d'intervenir pour chaque point inscrit à l'ordre du jour. Ces votes seront pris en compte pour le calcul du montant de l'indemnité parlementaire (conformément à l'art. 24 du Règlement du Parlement francophone bruxellois).